



À une séance ordinaire, tenue le 13 octobre 2022, à la salle des Préfets de l'Édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont, à Mont-Laurier, à laquelle il y avait quorum sous la présidence du préfet, M. Daniel Bourdon.

Me Mylène Mayer, directrice générale & greffière-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION MRC-CA- 16316-10-22

DEMANDE D'APPUI DE LA COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS | ZONAGE PRÈS DES ÉCOLES

MODÈLE DE RÉSOLUTION FOURNI :

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* permet de réglementer pour veiller au « bien-être général de leur population »;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet d'adopter des règlements de zonage pour l'ensemble ou une partie de leur territoire et déterminer les usages autorisés dans les zones créées;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle soutient qu'aménager son territoire doit se faire pour assurer le bien-être de la population en favorisant la santé et les saines habitudes de vie;

ATTENDU que les commerces de restauration rapide, notamment autour des écoles et des milieux familiaux, contribuent à la consommation d'aliments à faible valeur nutritive au sein de la population et chez les jeunes;

ATTENDU que la présence de ces commerces contribue à rendre nos environnements moins favorables à la prévention des maladies chroniques et à générer de grandes quantités de déchets;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle soutienne la Coalition québécoise sur la problématique du poids et invite les villes à s'engager à évaluer leurs options urbanistiques afin d'encadrer l'implantation de nouveaux établissements de restauration rapide sur leur territoire.

ADOPTÉE

COPIE AUTHENTIQUE

DONNÉE à Mont-Laurier, ce lundi 21 novembre 2022

**Me Mylène Mayer
Directrice générale &
Greffière-trésorière**